

Carrières-sous-Poissy
(78955)

Mantes-la-Jolie : faune et flore seront préservées dans le futur écoquartier

M.G. | 16 Août 2015, 18h56 | MAJ : 16 Août 2015, 18h56



Mantes-la-Jolie, vendredi matin. Ce futur quartier doit voir le jour entre Mantès-la-Jolie et Rosny-sur-Seine, sur une immense friche de plus de 200 ha peuplée d'animaux divers comme la grenouille rieuse (à g.), le martin-pêcheur (en haut à dr.) ou le bruant zizi (en bas à dr.). Ce futur quartier doit voir le jour entre Mantès-la-Jolie et Rosny-sur-Seine, sur une immense friche de plus de 200 ha peuplée d'animaux divers. **(LP/M.G.) (DR.) (DR.) (LP/M.G.)**

Huit pages, des dizaines d'espèces recensées... Le préfet (<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/prefet.html>) des Yvelines vient de signer un arrêté pour épargner la faune et la flore du futur écoquartier (<http://www.leparisien.fr/recherche/recherche.php?fz=1&ph=1&sy=1&rf=1&q=ecoquartier&x=0&y=0>) de Mantès-la-Jolie, qui prévoit la construction de 5 000 logements (<http://www.leparisien.fr/recherche/recherche.php?q=logement&ok=ok>), six écoles et des commerces.

La lecture de ce texte permet de découvrir les exigences... et les contradictions liées au label « éco ».

Des aménagements très pointilleux. Le texte précise que l'aménagement de la zone « très tributaire des fonds et de l'accompagnement de l'État », selon l'entourage du maire (LR), Michel Vialay, est limité à 65 ha des 207 ha de la surface totale. Les ouvriers devront préserver les « prairies sèches » (<http://www.leparisien.fr/recherche/recherche.php?fz=1&ph=1&sy=1&rf=1&q=prairies+s%C3%A8ches&x=0&y=0>) et créer un corridor de 100 m de large pour « favoriser la continuité nord-sud ». Autre tracasserie : pour le martin-pêcheur (<http://www.leparisien.fr/recherche/recherche.php?fz=1&ph=1&sy=1&rf=1&q=martin-p%C3%AAcheur&x=0&y=0>), il faut prévoir six mois avant les travaux, « 100 m de parois de nidification » et, pour les lézards, des « refuges de pont ».

98 espèces recensées. La liste des végétaux et des animaux recensés est impressionnante : le lézard des murailles, la couleuvre mais aussi d'autres espèces comme le « bruant zizi » ou la « grenouille rieuse » vivent sur place. Paradoxalement, l'État autorise les aménageurs (<http://www.leparisien.fr/recherche/recherche.php?fz=1&ph=1&sy=1&rf=1&q=am%C3%A9nageur&x=0&y=0>) à « déroger à l'interdiction d'atteinte » de certaines d'entre elles ! En clair, ces animaux ne sont pas si protégés... Le projet relève d'un « intérêt public majeur » et « il n'existe pas de solution alternative satisfaisante », justifie l'arrêté.

La présence d'un « ingénieur (<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/ingenieur.html>) écologue ». Un ingénieur écologue surveillera le chantier. Il veillera à ce que l'éclairage public (<http://www.leparisien.fr/recherche/recherche.php?fz=1&ph=1&sy=1&rf=1&q=%C3%A9clairage&x=0&y=0>) soit orienté vers le sol et que, à certains endroits, la terre végétale extraite soit, dans certains cas, réutilisée sur place.

Une zone d'intérêt écologique à Carrières-sous-Poissy

Attention, ici, petites bêtes à protéger. Considérée à la fois comme un réservoir de biodiversité et un secteur prometteur en termes d'emplois (2 500 à 3 000 pourraient être créés), la ZAC de l'Ecopôle Seine Aval à Carrières-sous-Poissy et à Triel fera, elle aussi, l'objet de mesures pour préserver certaines espèces de la faune et de la flore, comme le hérisson d'Europe ou encore le grillon d'Italie. Cela ira du nettoyage des engins de chantier pour éviter la propagation d'espèces invasives, à l'installation de nichoirs pour chauves-souris, en passant par le prélèvement de graines de renoncule à petites fleurs... Par ailleurs, 19,4 ha de la ZAC, qui en compte 200, seront transformés en zone d'intérêt écologique. Elle comprendra notamment une friche de 14 ha et une zone humide d'un hectare.